

Et si on parlait travail collectif !

Le marché de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du périscolaire et du centre de loisirs, attribué en 2017 doit être renouvelé, avec un nouveau cahier des charges.

Nous avons demandé en conseil municipal du 25 mars qu'un groupe de travail soit mis en place.

Le 6 avril dernier, une discussion en commission nous a été proposée, sans document communiqué à l'avance permettant une réflexion préalable. À notre demande, un délai d'une semaine nous a été accordé pour transmettre un retour. Seules 2 pages du document nous ont été communiquées. Et sans bilan, sans analyse de ces 4 années d'activité, difficile d'être pertinent dans d'éventuelles propositions.

La consultation a été lancée sans que nous ayons vu la version définitive.

Dans la DSP, le contenu pédagogique des animations doit être en accord avec le PEDT (Projet Educatif de Territoire) et le PEL (Projet Educatif Local) écrits en 2017.

Le PEDT, arrivé à échéance en 2020, a été prolongé jusqu'en septembre 2021 pour « *laisser le temps à la collectivité de se prononcer sur le maintien ou pas de la semaine de 4,5 jours* ».

Cette fois-ci, le document nous a bien été envoyé. Nous avons fait des propositions mais la discussion a été reportée ultérieurement, au risque d'être pris par le temps. Là encore, aucun bilan ni analyse.

Pas de réflexion non plus sur le rythme des 4,5 jours. Une information en conseil d'école et un mot dans les cahiers pour annoncer la décision unilatérale de reconduction à l'identique, sur la base d'une enquête de... 2018.

Pas de groupe de travail avec les parents d'élèves, enseignants et partenaires sur la construction du futur PEDT. Pourtant, il y est bien spécifié la mise en place d'un comité de pilotage les incluant.

Pour ces deux documents, les échéances étaient connues depuis longtemps ; il n'y a pourtant eu aucune anticipation.

Quelle crédibilité apporter aux propos de la majorité sur l'importance de la continuité éducative, sur l'intérêt de l'enfant et la politique enfance jeunesse sur notre commune sans bilan partagé, sans anticipation, sans réflexion collective ?

Quelle confiance dans la mise en place d'une démocratie participative si tous les acteurs ne sont pas sollicités, et si ceux sollicités ne sont pas considérés ?

Le groupe VoreppeAvenir
<http://VoreppeAvenir.fr>

Pas de démocratie confinée les 20 et 27 juin !

La stratégie nationale en vue du déconfinement se déploie depuis le 19 mai. Nous avons pu renouer avec nos activités, avec des petits et grands plaisirs. Les terrasses de nos bars restaurants sont rouvertes, les séances de cinéma ont repris, les sessions sportives s'étendent.

Les conditions pour sortir du cycle infernal propagation du virus, hausse des hospitalisations, décès sont à respecter pour espérer un retour à la vie normale. Gestes de protection, masques dans les endroits clos, distances, hygiène rigoureuse et vaccination du plus grand nombre nous permettrons de réussir. Ne boudons pas les joies d'un retour à une vie plus sereine.

Nous avons fait face à ce virus en acceptant parfois des contraintes dans nos libertés individuelles. Mais il est une liberté fondamentale, l'expression démocratique par le vote des citoyens.

Alors, ne laissons pas la démocratie être confisquée par ce virus et les 20 et 27 juin allons voter pour légitimer les futurs représentants à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au Département de l'Isère.

Ces deux collectivités sont très présentes dans notre vie quotidienne.

La Région gère les lycées, les transports inter urbains et principalement le ferroviaire. Elle est compétente dans le développement économique, la recherche et l'innovation, le soutien aux entreprises, supervise la formation professionnelle.

Le Département est la collectivité des solidarités (enfance, personnes âgées et handicapées, aides aux plus démunis), il soutient les projets des communes, gère les collèges, les routes départementales, les politiques agricoles et foncières, intervient dans la culture.

Ces scrutins régionaux et départementaux se dérouleront dans les salles de l'Arrosoir, rue de Nardan où tous les bureaux de vote ont été regroupés.

Pour tenir compte du contexte sanitaire des protocoles stricts ont été prévus en lien avec la Préfecture : personnels des bureaux de vote vaccinés ou testés négatifs, désinfection des bureaux et isolements ...

À Voreppe, les habitants ont toujours été présents lors des rendez-vous démocratiques et par le passé les taux d'abstention ont été inférieurs aux niveaux nationaux. Si toutefois certains d'entre vous n'étaient pas en mesure de se déplacer ces dimanches de juin, les procédures de procuration sont très simples et élargies. Vous pouvez donner pouvoir à toute personne inscrite sur les listes électorales de Voreppe et les mandataires peuvent avoir 2 procurations.

Les 20 et 27 juin, allons voter !

Vos élus de Vivons Voreppe 2020